



Arnaque au tuiles, besoin de conseils

Par **Michaud**, le **18/04/2008** à **15:43**

Bonjour.

Voilà ma situation: Ma mère a fait rénover et transformer l'ancienne grange de notre famille en plusieurs appartements. Monsieur X, architecte, est chargé des travaux et a donc, entre autres choses, fait poser des nouvelles tuiles sur la toiture.

Jusqu'ici tout va bien, mais ce cher monsieur X a récupéré les anciennes tuiles (au nombre de 12'000) pour les revendre à une entreprise Y (au prix de 3 franc pièce, soit 36'000 frs Suisse soit un peu plus de 20'000 Euros).

Problème pour monsieur X, il a fait l'erreur d'envoyer la facture destinée à l'entreprise Y à nous-même, propriétaires des tuiles qui avons donc réalisé sa manœuvre et le "vol" commis.

Avez vous des conseils à nous donner? Quelle démarche entamer et dans quel ordre afin que les choses ne traînent pas trop en longueur? (car la banque réclame bien évidemment des sous car des emprunts ont été nécessaires...)

Merci de votre aide.

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **17:49**

Bonjour,

Qu'était-il convenu pour le retrait des gravats et autres (tuiles) avant la mise en oeuvre du chantier ?